

# Source: lettre ABG &Co du 19/11/09

- Q: Pourquoi ne pas avoir recruté un ingénieur ?
- R: "Les doctorants travaillent sur des projets innovants en s'appuyant sur leur réseau universitaire. On ne trouve pas ça chez un ingénieur qui est par contre immédiatement opérationnel sur des projets concrets"

Joël Thibault. Directeur Perinfo

# Docteurs&Co franco-allemand, hors série n°3, octobre 2009

- **Editorial du Président de l'Université franco-allemande**

Depuis quelques années, l'Université franco-allemande (UFA) s'est engagée à développer une politique en direction des doctorants ou des docteurs allemands et français afin de favoriser leur insertion professionnelle par l'acquisition, notamment, de compétences transversales.

**Tendances** : Faire carrière en entreprise ou dans la recherche en Allemagne

**Mode d'emploi** : Comment postuler en Allemagne ?

**Connaître l'entreprise** : Où travailler en Allemagne ?

**Entrer à Saint-Gobain Recherche** : Marie-Claire Parent, Directrice des Ressources Humaines de Saint-Gobain Recherche (SGR) a répondu aux questions des internautes sur blog de Docteurs&Co.

Christophe Huber, docteur en chimie, a eu l'occasion de travailler en Allemagne au sein du groupe. Il témoigne.

**Sciences Humaines et Sociales, des jeunes chercheurs peu optimistes**

L'hiver dernier, l'association Giraf a mené une enquête auprès de doctorants et de docteurs en sciences humaines et sociales sur leur insertion professionnelle, ressentie ou vécue.

**Témoignage** : Dr Goinard du Conseil de l'UE

Après un doctorat en histoire en co-tutelle entre Nantes et Munich, elle a rejoint Bruxelles. Voir la suite sur le blog de Docteurs&Co

# Le dossier de qualification et le dossier de candidature MCU

# Généralités

- Les modalités viennent de changer donc faire attention aux conseils des anciens
  - Arrêté du 7 juillet 2009 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités (année 2009)
  - Arrêté du 15 septembre 2008 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences
  - Arrêté du 30 mars 2009 relatif à la procédure d'inscription après deux refus sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités par les groupes du Conseil national des universités (année 2009)
  - Décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences et portant diverses dispositions relatives aux enseignants-chercheurs
  - Arrêté du 16 juillet 2009 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités
- Maintenant une inscription via un serveur internet (Galaxie) puis envoi de dossiers papier : <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>



#### à consulter

- > arrêté du 16 juillet 2009 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités
  - > arrêté 30 mars 2009 relatif à la procédure d'inscription après deux refus sur les listes de qualification
  - > arrêtés du 15 sept 2008, fixant les dispositions permanentes applicables à l'ensemble des recrutements :
    - > professeurs des universités
    - > maîtres de conférences
  - > arrêté du 30 mars 2009 fixant les nombres d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences (jusqu'au 31 décembre 2009)
  - > la loi LRU
  - > statuts et textes réglementaires chercheurs
  - > bilans et statistiques
- Fiches métiers
- > maîtres de conférences
  - > professeurs des universités

#### nous contacter

#### questions / réponses



### GALAXIE, le portail des candidats à la qualification et au recrutement

**Ce portail est destiné aux candidats à la qualification et au recrutement en qualité d'enseignant-chercheur (maîtres de conférences et professeur des universités).**

Il offre de nouveaux services, tel l'abonnement à une lettre d'information, et sera prochainement enrichi de nouvelles fonctionnalités. Il donne également accès au domaine applicatif de GALAXIE et à ses composantes : ANTARES, ANTEE, FIDIS...

Conseil aux candidats : placez un signet ou favori sur la présente page et utilisez celui-ci lors de toute connexion ultérieure au portail GALAXIE ou à son domaine applicatif.

#### ACTUALITÉS

##### > QUALIFICATION :

La campagne de qualification 2010 est ouverte. Vous pouvez saisir vos candidatures jusqu'au **jeudi 29 octobre 2009, 16 heures, heure de Paris**.  
Pour cela, cliquez sur le lien Galaxie/qualification proposé ci-contre, en haut à droite.  
> consultez le calendrier

Les candidats en attente d'un résultat de qualification peuvent enregistrer normalement leurs candidatures aux postes offerts au recrutement.

##### > RECRUTEMENT :

**L'enregistrement des candidatures aux postes doit se faire à partir du domaine applicatif de GALAXIE (accès GALAXIE/recrutement) proposé ci-contre, en haut à droite.**

Désormais, les établissements ont le choix entre deux possibilités :

soit ils inscrivent leurs offres de poste dans un calendrier commun (session synchronisée) proposé chaque année. Dans ce cas les étapes de la procédure sont fixées aux mêmes dates pour tous les postes. Les candidats doivent être attentifs aux échéances de ce calendrier et en particulier à la période finale d'expression des vœux d'affectation, étape indispensable à une éventuelle nomination.

soit ils publient leurs offres de poste à tout moment de l'année ("au fil de l'eau") en fixant eux-mêmes le calendrier de la procédure propre à chaque poste (dépôt des candidatures, décision des instances et communication de la proposition au candidat retenu qui doit exprimer son acceptation ou son refus sous huitaine, prise de fonctions).

- **session synchronisée**

**Le calendrier de la prochaine session synchronisée sera publié au début de l'année 2010.**

- **offres "au fil de l'eau"**

**La date limite de dépôt de candidature pour chacun des postes figure désormais dans la fiche de poste détaillée consultable depuis les listes des postes publiés ci-contre ou dans l'application.**

**L'enregistrement électronique des candidatures est possible dans l'application GALAXIE (accès GALAXIE/recrutement proposé ci-contre, en haut à droite) le jour de l'ouverture des registres des candidatures, à partir de 10 heures, heure de Paris, jusqu'à la date de clôture indiquée, 16 heures, heure de Paris.**

**L'envoi des dossiers papier doit se faire dans les 30 jours à partir de la date d'ouverture des registres des candidatures précisée dans la fiche de poste pour chaque emploi, le cachet de la poste faisant foi.**

**Les candidats aux postes offerts "au fil de l'eau" sont alertés personnellement par un mail lorsque les établissements ont procédé à la saisie des classements pour l'un de ces postes. Ils doivent alors se connecter à GALAXIE et consulter la rubrique "Acceptation/Refus proposition (fil de l'eau)". Le candidat retenu en 1er rang a exactement 8 jours pour répondre à la proposition. S'il la refuse ou laisse s'écouler le délai, le candidat suivant est alerté et devient à son tour tête de liste et doit exprimer son acceptation ou son refus sous huitaine.**

domaine applicatif de GALAXIE et ses composantes ANTARES, ANTEE

- > accès Galaxie/qualification
- > accès Galaxie/recrutement
- > calendrier de la qualification

#### liste des postes

> consulter  
la liste complète des postes d'enseignant-chercheur publiés ou dont la publication est annoncée

#### abonnement à la lettre d'information

> s'abonner  
...pour être alerté, en temps réel, de la publication de nouvelles offres de postes d'enseignant-chercheur

#### autres postes publiés

- > établissements d'enseignement supérieur
- > autres ministères

#### outils

- > universités CP-CNU CPU CNU AMUE
- > Journal officiel
- > portail de l'emploi scientifique
- > association Bernard Grégory
- > EURAXESS

# Généralités

- Suivre strictement les délais car pas une minute de dépassement autorisée:
  - La déclaration de candidature est déposée sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à partir du 9 septembre 2008, à 10 heures, heure de Paris, jusqu'au 14 octobre 2008, à 17 heures, heure de Paris
  - Tout dossier posté après le 15 décembre 2008 (le cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

# La qualification

- Première étape pour pouvoir postuler: se faire qualifier
- Processus national qui se lance en fin d'été-début d'automne de chaque année
- Septembre octobre : inscription via le web
- Environ 15/12 date limite d'envoi du dossier aux rapporteur
- Réponse mars-avril

# Le dossier qualification

- 1° Une pièce justificative permettant d'établir :

- a) Soit la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus ;

- b) Soit la possession de diplômes universitaires, qualifications et titres justifiant la demande de dispense prévue au 1° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus ;

....

- 2° Un exemplaire du **curriculum vitae**, complété par un **exposé** du candidat qui précise, notamment, ses activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives ;

- 3° **Un exemplaire des travaux, ouvrages et articles**, dans la **limite de trois documents** pour les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences

- 4° Lorsqu'un diplôme est exigé, **une copie du rapport de soutenance** du diplôme produit.

- Une photocopie d'une pièce d'identité avec une photographie est conseillée;

# Pour la notice

- Un CV
- Exposé des activités
  - Enseignement
  - Recherche
  - Administration
  - Responsabilités collectives
- Lien vers la copie des travaux

# Des règles

- Facilitez le travail de votre rapporteur
  - Allez voir sur le web dans les pages de la section les critères et faites les apparaître clairement dans votre dossier
    - enseignement réalisé ( XX heures de TP/TP/Cours de telle matière devant tel public (avec attestations)
    - Travaux publiés
      - Liste des publications parues ou acceptées ( même avec modif) (joindre copie de l'avis)
      - Pour les congrès indiquer si il y a une sélection des papiers
      - Proceedings de congrès
      - Com orales
      - Com affichées
    - Autres activités et responsabilités collectives

# Des règles

- Faire apparaître pour votre thèse les dates de début et de fin, le nom du ou des directeurs, le labo de réalisation, l'université de soutenance, la mention et la liste des membres du jury avec leur titre et leur domaine de recherche
- Joindre les **rapports de pré-soutenance** même si ils ne sont pas demandés

# Le résumé des travaux

- Faites court et pensez que vous vous adressez à un non spécialiste de votre domaine précis
- Montrez clairement votre contribution
- Vous pouvez ajouter quelques lignes de projets ou souhaits mais ce n'est pas obligatoire et ça peut même vous desservir pour la phase qualification

# Critères

- En général vous serez qualifié si
  - Vous montrez que vous êtes capable d'enseigner la matière concerné jusqu'à au moins la licence
  - Vous montrez que vous avez produit de la connaissance dans ce domaine
- VERIFIEZ LES CRITERES DE LA SECTION
- <http://www.cpu.fr/Cp-cnu/#Fiches>

# Site officiel 27<sup>ème</sup> section

- **Pour la qualification aux fonctions de maître de conférence**
- En règle générale, il nous semble qu'un candidat aux fonctions de maître de conférences doit avoir démontré son aptitude à exercer une activité de *recherche* et une activité d'*enseignement en informatique*.
- **Recherche**
- La qualité des activités de recherche est attestée par les rapports de *pré-soutenance* de thèse et des publications dans des conférences ou des revues de la discipline. Normalement, un jeune docteur doit témoigner d'au moins **une publication dans une conférence ou une revue internationale de bon niveau** et la section considère qu'en cette matière, la quantité ne remplace pas la qualité.
- **Enseignement**
- L'activité d'enseignement est attestée par un minimum d'heures effectuées dans la discipline, à des niveaux variés. Nous apprécions lorsque ces activités sont complétées par une participation aux charges collectives habituelles (nous sommes évidemment conscients qu'un jeune docteur n'a eu que rarement l'occasion de faire ses preuves en la matière).
- Nous demandons que l'enseignement soit effectué dans la discipline informatique, attestant ainsi la volonté d'être un enseignant-chercheur de cette discipline. Cependant nous admettons que l'enseignement soit en dehors de l'informatique ou à la frontière de la discipline, lorsque l'appartenance à la discipline est pleinement attestée par la formation initiale et par les activités de recherche.
- Nous admettons de la part de jeunes docteurs qu'ils aient eu une participation faible aux enseignements, mais pas que leur dossier ne fasse aucune référence à une activité d'enseignement passée ou à venir.
- **Appréciation globale**
- Lorsque les critères cités plus haut ne sont pas tous vérifiés, nous admettons des « compensations ». Une activité d'enseignement conséquente et diversifiée peut compenser un dossier recherche un peu juste, de même qu'un dossier recherche de très bonne qualité peut contrebalancer un dossier enseignement un peu faible. Il n'est pas possible de quantifier ces différents aspects, la section préférant ne pas définir ces pondérations a priori, car chaque dossier constitue un cas particulier.

# Site officiel 64<sup>ème</sup> section

- **4) CONSEILS AUX CANDIDATS (MCF et PR)**
- **Sur le plan général**
- **Sur le plan particulier**
- Qualifications des maîtres de conférences
- Qualifications Professeurs

# Site officiel 27

- **Pour la qualification aux fonctions de maître de conférence**
- En règle générale, il nous semble qu'un candidat aux fonctions de maître de conférences doit avoir démontré son aptitude à exercer une activité de *recherche et une activité d'enseignement en informatique.*
- *Recherche*
- L'activité de recherche est attestée par les rapports de *pré-soutenance de thèse (fortement souhaités) et des publications dans des conférences ou des revues de la discipline. Normalement, un jeune docteur doit témoigner d'au moins une publication dans une conférence internationale de bon niveau et la section considère qu'en cette matière, la quantité ne remplace pas la qualité.*
- *Enseignement*
- L'activité d'enseignement est attestée par un minimum d'heures effectuées dans la discipline, à des niveaux variés. Nous apprécions lorsque ces activités sont complétées par une participation aux charges collectives habituelles (nous sommes évidemment conscients qu'un jeune docteur n'a eu que rarement l'occasion de faire ses preuves en la matière).
- ..... ( 12 pages <http://www.cpu.fr/cp-cnu/Docs/section27.pdf>)

# Site officiel 26ème

## a) Qualification aux fonctions de Maître de Conférences

Comme les années passées, deux critères importants ont été utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

1. L'aptitude à enseigner les Mathématiques.

2. L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend en compte l'apport méthodologique, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

Recommandations aux candidats (et aux directeurs de thèse).

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Maths.

- Un travail de recherche en mathématiques appliquées. L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline ne semble pas suffisante à elle seule pour la qualification en Section 26.

- Une activité liée à la recherche en mathématiques appliquées dans la période

précédant la demande de qualification.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Joindre au dossier les rapports préalables à la soutenance de thèse de doctorat (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des doctorats français) est recommandé et très apprécié.

Le dossier doit contenir un CV détaillé, les références complètes des travaux du candidat, et au minimum quelques-uns de ceux-ci.

La présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses récentes. Mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation.

En ce qui concerne les candidats dont la formation et/ou la mention du doctorat ne relèvent pas des mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, économie,...), il est impératif qu'une large part du dossier de qualification soit consacrée à la mise en évidence :

- de la part des mathématiques dans leur formation initiale ;

- de leur contribution scientifique dans le domaine des mathématiques appliquées.

Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification. (Cette condition n'est bien sûr pas absolue).

Enfin, signalons l'existence de guides édités par les sociétés savantes, qui donnent des conseils très utiles aux candidats sur les postes universitaires.

<http://www.cpu.fr/cp-cnu/Docs/section26.pdf>

# Bilan des qualifications

27<sup>ème</sup>

## Maître de Conférences

Nombre de dossiers		Femmes	Hommes
Total	<b>888</b>		
Dossiers non parvenus	<b>192</b>		
Examinés réellement	<b>696</b>	154	542
Qualifiés	<b>469</b>	99	370

63<sup>ème</sup>

## Maître de Conférences

Nombre de dossiers		Femmes	Hommes
Total	<b>1093</b>		
Dossiers non parvenus	<b>284</b>		
Examinés réellement	<b>809</b>	467	342
Qualifiés	<b>411</b>	225	186

# Dossier MCF

- Tout change à partir de 2009
- Voir les nouvelles règles administratives sur :
  - <https://antares.orion.education.fr/antares/can/astree/index.jsp>
- Un dossier spécifique par université en fonction du profil du poste et du labo d'accueil

# Publication des postes

11 octobre 2007

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 15 sur 105

32<sup>e</sup> section : *chimie organique, minérale, industrielle*

Université Aix-Marseille-I, et 31<sup>e</sup> section, chimie organique, interface chimie, sciences du vivant : 0816.  
Université Paris-XII, et 37<sup>e</sup> section, chimie de l'atmosphère, devenir de la matière organique dans la troposphère : 0994.

Université de Valenciennes, chimie industrielle : 0432.

Université de Nouvelle-Calédonie : Nouméa, caractérisation des métabolites secondaires des végétaux : 0026 S.

Université de Rouen, méthodologie et synthèse en chimie organique : 0626.

Institut national polytechnique de Toulouse (Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques), chimie analytique : 0397 S.

Institut national polytechnique de Toulouse (Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques), corrosion sous contraintes : 0398 S.



**VOUS ETES**

- lycéen
- étudiant
- étudiant étranger 
- diplômé
- en reprise d'études
- chercheur
- partenaire entreprise
- visiteur

**VOUS VOULEZ**

- découvrir l'Université
- découvrir les écoles et instituts
- visionner le diaporama
- venir à l'université

**VOUS RECHERCHEZ**

- l'annuaire

[accueil >](#)

### POSTULER À L'UNIVERSITÉ

Mouvement maîtres de conférences 2007/2008  
(2<sup>e</sup>ème tour)

- [27 MCF 0109 S](#) - ISTV
- [28 MCF 0267](#) - physique des matériaux - ISTV
- [32 MCF 0432](#) - chimie industrielle - ISTV
- [62 MCF 0404](#) - transferts thermiques - ISTV/ENSIAME
- [62 MCF 0042](#) - ISTV

# Descriptif complet

**Poste : 62MCF1227**

**Publication sur Galaxie le 15 octobre 2008.**

**Localisation : VERSAILLES/VELIZY - Rambouillet**

**Composante : IUT de Vélizy**

## **Enseignement :**

Le candidat intégrera l'équipe pédagogique du département Génie Chimique et Génie de Procédés (GC-GP) de l'IUT de Vélizy sur le site de Rambouillet. Le candidat sera amené à assurer des enseignements en 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année de DUT dans des disciplines diverses (sous forme de CM, TD et TP): Mécanique des fluides, thermodynamique, Thermique, Techniques Graphiques (DAO), physique, énergétique et informatique... Le candidat devra s'impliquer dans le fonctionnement global du département. Il participera également à la mise en place et la coordination des Travaux Pratiques en adéquation avec les disciplines enseignées. Le candidat devra justifier des compétences dans ce domaine.

## **Recherche :**

Le candidat intégrera le laboratoire d'Ingénierie des Systèmes de Versailles (LISV EA 4048) et l'axe de recherche portant sur l'énergétique. Les procédés propres pour l'environnement : Combustion propre en vue de la réduction des gaz à effet de serre et des émissions polluantes. L'approche concerne les deux aspects modélisation et techniques expérimentales. La modélisation permettra de poursuivre les travaux sur le développement des modèles réduits en temps réel de la combustion et des systèmes de post-traitement appliqués au moteur diesel. Les techniques expérimentales s'effectueront avec les différents collaborateurs nationaux et industriels afin d'utiliser des procédés adaptés pour valider les modèles développés.

Le candidat devra justifier des compétences dans ce domaine.

Les deux activités recherche et enseignement s'effectueront sur le site de Rambouillet

Capteurs, instrumentation et interface.

Laboratoire(s) d'accueil : LISV

# Descriptif complet

## 32 MCF 0432

Chimie industrielle

### *Enseignement*

- filières de formation concernées

Cycle Licence : L2, L3 (Valenciennes – Cambrai)

Cycle Master : M1 (Valenciennes)

- objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement

Le candidat retenu assurera les enseignements suivants :

- Cours et TD de chimie organique en Licence 2<sup>ème</sup> année
- Cours de biochimie et environnement en Licence 3<sup>ème</sup> année
- Cours Plans d'expérience et mélanges dans les verres en Master 1<sup>ère</sup> année

Par ailleurs, il prendra en charge la responsabilité des T.P. de chimie organique en L2 et L3

### *Recherche*

Le candidat retenu effectuera sa recherche au Laboratoire Matériaux et Procédés de l'Université de Valenciennes. Il devra s'intégrer au sein de l'équipe biomatériaux-bioverres. Le candidat devra maîtriser la synthèse des bioverres oxydes et oxyfluorures, les plans d'expérience et les plans de mélanges. Des connaissances en spectroscopie Infra-Rouge et RMN d'une part et en tests de bioactivité d'autre part, sont fortement souhaitées.

Contact : Claudine Follet (tél. : 03 27 51 18 46 – mel : [claudine.follet@univ-valenciennes.fr](mailto:claudine.follet@univ-valenciennes.fr))

# Le dossier MCF

- **A vérifier pour les changements à venir**
  - Les candidats adressent à l'établissement un dossier, en deux exemplaires, qui comporte les documents suivants destinés aux rapporteurs, à l'exclusion de toute autre pièce :
    - la déclaration de candidature imprimée sur ANTARES, à partir du domaine ANTEE, avec la signature du candidat ;
    - une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
    - un curriculum vitae donnant une présentation analytique de leurs travaux, ouvrages, articles et réalisations en mentionnant les travaux qui seront adressés s'ils sont convoqués pour l'audition ;
    - une copie du rapport de soutenance du diplôme produit ;
    - le résumé de la thèse ou des travaux mentionné à l'article 13 de l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé ou, pour les autres diplômes, un document équivalent.
- Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

# Le rôle du dossier

- Vous faire sélectionner pour la suite
- Donc être dans les 10 à 20 meilleurs
- Adaptez votre dossier au poste considéré (surtout en terme de recherche si le poste est ciblé à une thématique)
- Eviter les critères éliminatoires
  - Profil de recherche
  - Profil d'enseignement
  - Minimum d'enseignement demandé
  - Minimum de production recherche
  - Vous être manifesté auprès de la commission
- DONC **Renseignez-vous** ....